

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 16, 35, 36, 43 et 70
+ Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent + liste télécopieur

**PROGRAMME DECENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN DU QUAI DE
RIVIERE-DU-LOUP PAR LA SOCIETE DES TRAVERSIERS DU
QUEBEC**

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 11 SEPTEMBRE 2001

Québec, le 22 août 2001 - La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Louise Boucher, présidente et de M^{me} Sylvie Girard, commissaire, annonce que la première partie de l'audience publique sur le *Programme décennal de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup* aura lieu le **11 septembre 2001 à compter de 19 heures**. L'audience publique se tiendra à l'**hôtel Lévesque, salle Blondeau, situé au 171, rue Fraser à Rivière-du-Loup**. Les séances se poursuivront les jours suivants, aux mêmes heures, selon les besoins du public et de la commission.

La commission dispose de quatre mois pour réaliser son mandat. Son rapport sera remis au ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, au plus tard le **4 janvier 2002**.

Une audience en deux parties

L'audience publique se déroulera selon la procédure habituelle au BAPE, soit en deux parties distinctes. La première partie de l'audience publique vise à permettre au public et à la commission de cerner tous les aspects du projet en vue de la deuxième partie d'audience.

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 3 octobre 2001, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, groupe ou municipalité désirant s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Le projet

La Société des traversiers du Québec (STQ) assure un service de traversier régulier et continu entre le quai de Rivière-du-Loup sur la rive sud et le quai de Saint-Siméon sur la rive nord du Saint-Laurent. La zone décrite à l'étude d'impact du

projet se situe dans la région de l'estuaire moyen du Saint-Laurent qui est caractérisée par une zone de turbidité importante où les processus d'érosion et de sédimentation sont très actifs.

Chaque année, des sédiments se déposent aux abords du quai de Rivière-du-Loup, ce qui réduit les profondeurs d'eau et entrave l'accès du traversier au quai. C'est la raison pour laquelle un programme de dragage d'entretien est nécessaire pour enlever les dépôts annuels de sédiments. Le volume annuel moyen de sédiments à draguer serait estimé à 25 000 m³ sur une superficie d'environ 30 000 m². Ainsi, une profondeur minimale de 5 m serait maintenue à proximité du quai.

Documentation disponible

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale Françoise-Bédard
67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal
1255, rue Saint-Denis ;
- Bureaux du BAPE à Québec et à Montréal.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet du BAPE concernant ce projet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca/riviereduloup. Tous les documents déposés sur support informatique y seront disponibles pour consultation.

Pour plus d'information, communiquez avec M^{me} Ginette Giasson, coordonnatrice du secrétariat de la commission ou M^{me} Karine Lavoie, agente d'information en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : riviereduloup@bape.gouv.qc.ca.